

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Décembre 2011

## Conseil général de Seine-et-Marne

**SEINE & MARNE 77**  
LE DÉPARTEMENT

Le Conseil général de Seine-et-Marne intervient dans les domaines de la solidarité, l'éducation, l'aménagement du territoire, la voirie, les transports, la culture et le patrimoine... sur un territoire qui représente la moitié de l'Île-de-France.

La Seine-et-Marne se caractérise aujourd'hui par de fortes interactions hommes-nature. Les activités humaines et le développement économique sur son territoire ne s'adaptent pas toujours aux zonages de protection des espaces naturels. L'enjeu pour le Département est d'allier aménagement du territoire et préservation des paysages et de la richesse environnementale.

**Conseil général de Seine-et-Marne** 12 rue des Saint-Pères - 77010 Melun Cedex  
Site Internet : [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr) - Tél. : 01 64 14 77 77 - Email : [contact@cg77.fr](mailto:contact@cg77.fr)



Vincent Eblé

La Seine est un élément majeur de notre département. Elle est porteuse de développement économique et touristique, dans un environnement naturel et vivant. L'élaboration d'une

vision partagée de son devenir doit prendre en compte l'ensemble de ses fonctions : corridor écologique, axe de transport, axe économique, axe de renouvellement urbain et axe de loisirs et de tourisme tout en valorisant le patrimoine paysager et bâti. La préservation et la réhabilitation des continuités écologiques, objectifs issus du Grenelle de l'environnement, proposent un outil opérationnel d'aménagement du territoire : la trame verte et bleue. La Seine y tient forcément une place très importante.

Le Conseil général entend prendre toute sa place dans les débats en cours sur les projets de nouvelles infrastructures sur la Seine : mise à grand gabarit et aménagements de 10 casiers. Elles dessineront l'avenir à moyen et long terme de notre région. Au moment où les

débats s'ouvrent avec la population, les élus, les associations et les collectivités, le Département pose ses conditions pour que ces deux projets impactent le moins possible les continuités écologiques, les espaces et les habitats naturels et prennent en compte les pôles de développement du sud du département, notamment à Montereau-Fault-Yonne et Bray-sur-Seine. La Seine-et-Marne ne veut pas se contenter de voir passer le trafic fluvial sans en avoir des retombées économiques ou touristiques.

La Seine-et-Marne a pris son destin en main et elle est en train d'inventer son modèle de développement durable pour répondre aux défis du développement, de la cohésion sociale et de l'environnement. Ici, le fleuve est au cœur des débats et naturellement, il a une place déterminante dans ce rayonnement francilien. Je serai donc vigilant à ce que le territoire Bassée-Montois soit en mesure de développer un aménagement innovant, durable, économe et efficace en prenant en compte ses spécificités.

Vincent Eblé  
Sénateur

Président du Conseil général de Seine-et-Marne.

**cndp**

Commission particulière  
du débat public  
Mise à grand gabarit  
de la liaison fluviale  
Bray/Seine-Nogent/Seine



Canal de Beaulieu

Le scénario 3 envisage la création d'un nouveau canal de 60m de large, parallèle à celui de Beaulieu.

Deux débats sont organisés autour de futurs aménagements de la Seine, celui de la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine et de l'aménagement de casiers dans la Bassée (voir Cahier d'acteur du Conseil général de Seine-et-Marne sur le sujet).

Pour le Conseil général de Seine-et-Marne, la Seine est un des éléments structurants de son territoire.

Elle doit être reconnue dans ses différentes fonctions, non seulement en tant qu'espaces

naturels dotés d'une qualité paysagère exceptionnelle, de richesse en biodiversité et de réserve en eau, mais également pour son potentiel économique (activités de logistique et d'extraction de matériaux, agriculture...) et sa fonction de loisirs et de tourisme.

Le projet de grand gabarit du bassin de la Seine, entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit permettre le passage des bateaux de plus de 1 000

tonnes. Le développement de ce réseau donnerait un accès aux ports du Havre et de Rouen et plus tard à la liaison Seine-Nord Europe.

5 scénarios sont donc proposés au débat. Les deux premiers réhabilitent le canal de Beaulieu tandis que les trois autres prévoient la construction d'un nouveau canal entre Villiers-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. L'ensemble des scénarios prévoit des rectifications de berges et l'approfondissement du chenal de navigation de la Seine, afin d'adoucir les courbes et faciliter le passage des différents méandres.



## Des enjeux économiques très limités pour la Seine-et-Marne

Voies navigables de France (VNF) a privilégié le scénario 3 qui comprend la création d'un canal à grand gabarit de 10 km de long et d'une soixantaine de mètres de large, ainsi que l'aménagement de la Seine en aval avec le scindement de la boucle de Jaulnes. Il serait destiné à accueillir des bateaux de 2 500 tonnes et générerait un trafic fluvial plus important.

Ce scénario a pour objectif de favoriser principalement le développement du port de Nogent-sur-Seine en permettant notamment aux industries champenoises de trouver un débouché plus proche et d'éviter ainsi l'utilisation de ports plus éloignés tels que Bray-sur-Seine ou Montereau-Fault-Yonne. Le port de Nogent-sur-Seine cherche également à développer une plateforme multimodale de



Ecluse de Jaulnes

Une nouvelle écluse à Jaulnes sera reconstruite. Plusieurs hypothèses sont à l'étude pour l'écluse actuelle.

transbordement de conteneurs, projet en probable concurrence avec celui de Montereau.

En effet, Montereau-Fault-Yonne dispose aussi d'une localisation stratégique avec son embranchement

multimodal qui pourrait laisser présager un développement économique avec la prise en compte des questions de recyclage des matériaux de construction.

De même, l'export des granulats et des céréales champenoises, dont une partie se reporte sur Bray-

sur-Seine en raison du gabarit insuffisant de la Seine en amont, trouverait désormais avantage à se faire directement depuis Nogent-sur-Seine. Une forte baisse d'activité du port de Bray-sur-Seine est ainsi envisageable.

## Un projet qui renforce des filières économiques peu durables

Actuellement, cette partie de la Seine voit transiter annuellement environ 3 millions de tonnes de marchandises. Pour les trois quarts, il s'agit de granulats à destination des chantiers de construction, et pour le quart restant de produits agricoles. D'un point de vue général, le projet d'aménagement aurait pour conséquence de faciliter et de développer ces activités. Or celles-ci ont des impacts plutôt négatifs sur l'environnement.

Les extractions de granulats dans la Bassée sont connues pour abaisser le niveau de la nappe alluviale et favoriser la pollution des eaux souterraines par leur mise en contact avec les eaux de surface. En outre, le renforcement de l'extraction de granulats freine le développement de techniques

alternatives et plus durables, comme le recyclage des matériaux de construction. L'utilisation des matériaux alternatifs issus du recyclage ou de roches massives est d'ailleurs un des objectifs du schéma départemental des carrières approuvé en 2000.

L'aménagement de la Seine à grand gabarit permettrait également le développement de la filière de production du bioéthanol à Nogent-sur-Seine. L'utilisation des agro-carburants est une fausse solution aux problèmes environnementaux, détournant une partie de la production alimentaire vers la production d'énergie, et justifiant le maintien d'une agriculture intensive, peu respectueuse de l'environnement.

## Un impact environnemental conséquent

La Seine en aval de Bray-sur-Seine est, à de nombreux endroits, canalisée pour le transport fluvial. Cette transformation du cours initial de la Seine a asséché certaines zones et augmenté le débit du fleuve entraînant la nécessité de mettre en place des casiers, en cas de fortes crues.

La mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine peut entraîner les mêmes causes et donc les mêmes effets, avec dans 40 ans, l'aménagement de casiers à des coûts financiers et environnementaux très élevés.

Le projet affectera principalement des zones humides à la biodiversité remarquable et devant être préservée. Rappelons que les aménagements hydrauliques réalisés à l'aval de Bray-sur-Seine ont entraîné une diminution de la biodiversité. Or, les secteurs les plus riches de la Bassée sont aujourd'hui situés dans la zone amont. Le projet va donc impacter

des zones humides exceptionnelles. En particulier, le scindement et le creusement des boucles de la Seine pourraient avoir un impact désastreux sur les milieux naturels et les populations piscicoles, ainsi que sur le fonctionnement hydrologique de cette partie de la Bassée. En outre, le surcreusement de la Seine pourrait encore faire baisser le niveau (rabattement) de la nappe alluviale ce qui limiterait l'apport en eau des zones humides et augmenterait les risques de pollution d'une des principales ressources en eau potable du département.

De plus, le creusement du canal risque de modifier voire de supprimer les crues ce qui risque de provoquer une mutation des territoires et de favoriser une intensification de l'agriculture sur certaines terres aujourd'hui inondables et un risque de développement de l'urbanisation sur ces secteurs.



## L'ambition écotouristique du territoire

Identifié comme destination écotouristique, le territoire Bassée-Montois se doit de présenter une nature qui soit à la fois préservée, habitée et valorisée. Le schéma touristique du territoire de la Bassée-Montois s'appuie sur 4 projets structurants : la maison des promenades, le parc Eco Aventures, l'éco-resort nature et le hameau des gîtes.

Les communautés de Communes de la Bassée et du Montois se sont engagées dans un Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) en vue de créer, dans la Bassée, des équipements structurants comme une zone d'activités économiques, une pépinière d'entreprises, une maison pluridisciplinaire de santé, une maison de retraite, un lieu d'accueil pour la petite enfance, un pôle culturel, mais aussi de valoriser le canal de la Tombe à Bray-sur-Seine.



La nouvelle halte fluviale de Bray-sur-Seine est un aménagement à vocation touristique, pour les plaisanciers.



## Des financements à clarifier

En fonction des différents scénarios proposés, le coût oscille entre 76 millions d'euros HT (scénario 1) et 305 millions d'euros HT (scénario 5). Le coût du projet que privilégie VNF (scénario 3) est évalué à **214 millions d'euros HT**.

Les études ont été financées par VNF, les Régions Ile-de-France et Champagne-Ardenne, le Département de l'Aube, la ville de Nogent-sur-Seine et la CCI Troyes-Aube. Si le projet était retenu, VNF chercherait des financements, dans le cadre du Contrat de projets État/Région Champagne-Ardenne (seuls dix millions sont actuellement financés, auprès de l'agence de financements des infrastructures de transports de France et auprès de la Commission européenne, au titre du programme du réseau transeuropéen de

transport). Une piste est également envisagée auprès des usagers « transports » du réseau navigable, via un surpéage.

Étant donné que le montage financier est encore incertain et lié à des études sur les possibilités d'augmentation du trafic entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, il est nécessaire de clarifier la part financière de chacun des acteurs.

Le Département de Seine-et-Marne exclut toute contribution financière à ce projet. Néanmoins, s'il devait se réaliser, le Département exigerait des compensations pour les territoires concernés :

- aménagement d'un vrai port à Bray-sur-Seine,
- renforcement du port de Montereau-Fault-Yonne.

**En conclusion, le projet de « mise à grand gabarit » de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine impacterait fortement les milieux naturels remarquables de la Seine-et-Marne, sans apporter au département un développement économique significatif.**

**SEINE & MARNE** 77  
LE DÉPARTEMENT

